

RAPPORT N° 02/6-88
au Conseil Municipal

OBJET

PLAN LOCAL PLURIANNUEL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI
ENGAGEMENT DE LA COMMUNE AU TITRE DE 2002 ET 2003

Par Délibération n° 02/5-40 en séance du 23 août 2002, le Conseil Municipal a validé le Protocole d'Accord 2002/ 2006 du PLIE et le niveau d'engagement financier de la Commune.

Il convient de préciser, en complément, que l'apport de la Commune à l'ALIE (Association Locale d'Insertion par l'Economie, structure gestionnaire du PLIE), pour ses actions autant que pour ses charges de fonctionnement, sera de :

- pour 2002 68 750 euros,
- pour 2003 275 000 euros, au maximum.

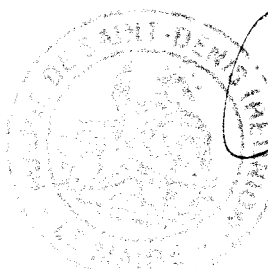
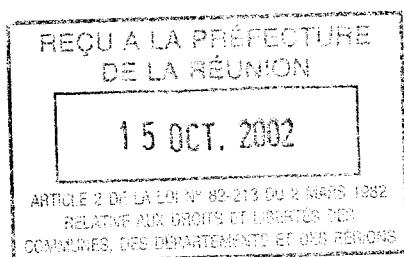
Cet apport pourra être pondéré du solde positif issu de la cessation d'activité de la précédente structure gestionnaire.

Il est à noter que l'avancement des actions donnera lieu à une évaluation régulière par le Comité de Pilotage du PLIE ainsi que les instances concernées de la Municipalité.

Je vous demande donc d'approuver les montants de la contribution financière de la Commune au PLIE pour les années 2002 et 2003, et de m'autoriser à procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



**DELIBERATION N° 02/6-88
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 4 octobre 2002**

OBJET

**PLAN LOCAL PLURIANNUEL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI
ENGAGEMENT DE LA COMMUNE AU TITRE DE 2002 ET 2003**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération n° 02/5-40 du 23 août 2002 portant validation du Protocole d'Accord 2002/ 2006 du PLIE ;

Sur le RAPPORT N° 02/6-88 présenté par le Maire au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Adopte les montants de la contribution financière de la Commune au PLIE pour les années 2002 et 2003, comme suit :

- pour 2002 68 750 euros,
- pour 2003 275 000 euros, au maximum,

et autorise le Maire à procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 11 OCT 2002

**LE MAIRE
René-Paul VICTORIA**

